
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 17 janvier 2023 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 18 h 00, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents

Monsieur le conseiller Mario Langevin
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Madame la conseillère Anne Potvin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Mathieu Caron
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Madame la conseillère Véronique Danis
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Joanie Courchaine, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, madame Kelly-Ann Gagnon, greffière, des employé(e)s de la MRC ainsi qu'une journaliste.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 18 h 00.

2023-R-AG001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2023

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications suivantes ;

- Ajout du point 110-6 : Demande de mettre fin à la transparence du ministre Fitzgibbon pour sauver l'industrie forestière de la région de l'Outaouais et la région des Laurentides.
- Ajout du point 110-7 : Sympathies à la famille Odjick.

ADOPTÉE

2023-R-AG002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 13 décembre 2022

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-R-AG003

Autorisation à la direction générale – Demande de subvention dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada

Considérant que Service Canada accorde, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada, du financement pour aider notamment les employeurs du secteur public à créer des emplois pour les étudiants de 15 à 30 ans;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite soumettre sa candidature pour l'obtention de projets dans le cadre de ce programme, pour l'été 2023.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de présenter la candidature de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre de l'initiative Emploi d'été Canada de Service Canada, dans le but de recevoir l'aide financière pour l'embauche d'étudiants à l'été 2023.

Il est également résolu d'autoriser madame Joanie Courchaine, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau toute documentation et/ou demandes afférentes à la présentation de la candidature de la MRC et à procéder à l'embauche des étudiants admissibles au Programme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-R-AG004

Renouvellement – Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2023

Monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le renouvellement de son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2023, au montant de 480,31 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

2023-R-AG005

Renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Considérant que la MRC a reçu de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) une offre de renouvellement d'adhésion pour la période du 30 novembre 2022 au 30 novembre 2024;

Considérant que la FCM a contribué financièrement, et est donc un partenaire important dans l'usine de traitement des boues septiques ;

Considérant que la FCM soutient financièrement le projet de collaboration entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la commune de Dédougou au Burkina Faso visant l'amélioration du système de gestion des matières résiduelles de cette dernière;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2023-2024 et d'autoriser aussi le paiement relatif à cette adhésion au montant de 4 000,86 \$.

ADOPTÉE

CONSEIL

2023-R-AG006

Fusion des comités sécurité publique (CSP) et comité sécurité incendie (CSI)

Considérant que les comités CSP et CSI regroupent des dossiers similaires ;

Considérant que la fusion de ces deux comités améliorera les canaux de communication entre chaque intervenant ;

Considérant que cette fusion contribuera et facilitera les prises de décisions ;

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu par les membres du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de fusionner le CSP et le CSI afin d'optimiser ces deux comités.

ADOPTÉE

2023-R-AG007

Modification de la résolution 2022-R-AG007 et 2022-R-AG280 points 4 et Formation des comités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la fusion du comité de sécurité publique et du comité sécurité incendie ;

Considérant qu'il y a lieu de former ce comité avec les membres siégeant déjà sur les comités CSP et CSI ;

Considérant la fusion de ces deux comités et que le président sera également nommé par la présente résolution ;

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Anne Potvin, propose et il est résolu :

- que le **comité de Sécurité publique / Sécurité incendie** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués par la Sûreté du Québec conformément aux actes afférents et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection policière ainsi que toute recommandation utile en matière de protection contre les incendies :
 - Monsieur le président Gaétan Guindon
 - Monsieur le conseiller Laurent Fortin
 - Monsieur le conseiller Ronald Cross
 - Monsieur le conseiller Nicolas Malette
 - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
 - Monsieur le conseiller Mathieu Caron
 - Monsieur le conseiller Neil Gagnon
 - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
 - Madame la conseillère Francine Fortin
 - Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen

ADOPTÉE

2023-R-AG008

Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la SOPFEU

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que M. Antoni Dion soit désignés officiellement à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la SOPFEU, à la suite de son entérinement par la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

ADOPTÉE

2023-R-AG009

Suivi de la résolution 2022-R-AG231- Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais

Considérant et en suivi de la résolution 2022-R-AG231 adoptée par le Conseil de la MRCVG le 21 juin 2022;

Considérant les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) au CISSS de l'Outaouais et au MSSS au cours de la dernière année, que ce soit pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais ou relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers;

Considérant les rencontres tenues et les suivis mensuels réalisés via les rencontres opérationnelles SPU avec le MSSS et que les recommandations faites conjointement avec le CISSSO au MSSS ne permettent toujours pas de solutions octroyant l'ajout de ressources permanentes à la Coopérative des paramédics de l'Outaouais;

Considérant qu'une modification des heures service a été réalisée le 31 octobre 2022 par le Directeur des services préhospitaliers du MSSS sans consultation des parties prenantes, qui entraîne une diminution d'heures service auprès de la population et qu'une évaluation trimestrielle illustrant l'efficacité des changements apportés à la couverture préhospitalière en Outaouais doit être effectuée;

Considérant que des solutions alternatives ont été présentées par la CPO au CISSS de l'Outaouais dans les dernières semaines, mais que celles-ci n'auraient pas été retenues (projets de non-rétention et libération rapide des civières);

Considérant le statut particulier octroyé à l'Outaouais par la Chambre des communes en octobre 2019 en matière, entre autres, de santé et d'éducation qui permet des financements particuliers pour notre région et des mesures d'accommodements;

Considérant la présentation du dossier réalisée par la CPO à la Conférence des préfets de l'Outaouais le 20 juin 2022 dans ce dossier et la mise à jour de celui-ci effectué en date du 13 décembre 2022 auprès du Conseil de la MRCVG;

En conséquence, madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen, appuyé par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de réitérer les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les demandes d'ajout d'heures de services présentées, pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers.

Il est également résolu de demander au CISSSO l'obtention d'un calendrier trimestriel de l'état de situation ainsi qu'un plan d'action découlant des constats effectués suite à l'évaluation trimestrielle permettant de constater que les besoins sur le territoire de l'Outaouais sont comblés;

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'à l'ensemble des députés de l'Outaouais;

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux MRC de l'Outaouais, pour appui, et d'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, à réaliser toutes les démarches relatives à ce dossier.

ADOPTÉE

2023-R-AG010

Demande d'une succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)

Considérant la résolution 2022-R-AG279 adopté au conseil de la MRCVG le 23 août 2022 appuyant la résolution de la ville de Gracefield désirant implanter une succursale SQDC;

Considérant le besoin d'avoir une succursale de la SQDC dans la Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant qu'une succursale SQDC pourrait générer la création d'emploi sur le territoire ;

Considérant la croissance de l'activité économique se rattachant à la création d'une succursale de société québécoise du cannabis dans la MRCVG ;

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander aux autorités gouvernementales compétentes d'émettre les autorisations nécessaires à l'implantation d'une succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC) sur le territoire de la Ville de Gracefield.

ADOPTÉE

2023-R-AG011

Demande de mettre fin à l'inaction du Ministre Fitzgibbon pour sauver l'industrie forestière de la région de l'Outaouais et des Laurentides

Considérant la réponse négative reçue du sous-ministre du MRNF le 22 décembre dernier portant sur l'impossibilité de prévoir un budget pour la saison forestière 2022-2023, afin de supporter la filière forestière pour la région de l'Outaouais et la région des Laurentides ;

Considérant la réponse tardive du ministère des Ressources naturelles et des Forêts quant au budget non alloué qui pousse l'industrie forestière dans une situation alarmante due à la saison déjà entamée ;

Considérant que plusieurs parties travaillent ardemment depuis 2019 sur le projet pilote afin d'assurer la survie de l'industrie forestière pour les régions de l'Outaouais et des Laurentides ;

Considérant le manque de transparence et l'inaction du ministre Pierre Fitzgibbon pour soutenir les industries forestières, laissant celles-ci dans le doute et l'espoir depuis 2019 ;

Considérant que plusieurs industries ont été dans l'obligation de réduire leurs opérations dues au manque de ressources financières ;

Considérant la position du MRNF pour la saison forestière 2022-2023 et que cette situation pourrait laisser plus de 800 personnes sans emploi ;

Considérant la rencontre du 12 janvier 2023 portant sur la stratégie pont financier et sur le projet pilote des régions de l'Outaouais et des Laurentides ;

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au ministre de l'Économie de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régionale, Monsieur Pierre Fitzgibbon, d'allouer un budget tel que présenté par le comité cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière, dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, afin que le projet pilote débute rapidement ainsi de mettre en place un pont temporaire dégressif pour les cinq prochaines années ;

Il est également résolu de demander à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) une aide dans ce dossier.

ADOPTÉE

2023-R-AG012

Sympathies à la famille de Gino Odjick

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adresser ses plus sincères condoléances à la famille endeuillée de Gino Odjick ainsi qu'à la communauté de Kitigan Zibi en cette période difficile marquée par la perte d'un être cher.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2023-R-AG013

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 16 décembre 2022 au 17 janvier 2023

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques pour la période du 16 décembre 2022 au 17 janvier 2023, totalisant un montant de 2 250 584.27\$.

ADOPTÉE

2023-R-AG014

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 16 décembre 2022 au 17 janvier 2023

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyée par monsieur le conseiller Steve Lefebvre,

propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 décembre 2022 au 17 janvier 2023, totalisant un montant de 394 322.64 \$.

ADOPTÉE

2023-R-AG015

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 janvier 2023

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 janvier 2023 totalisant un montant de 50 143.90 \$.

ADOPTÉE

2023-R-AG016

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 17 janvier 2023

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Anne Potvin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 17 janvier 2023 totalisant un montant de 6 360.63 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée Chantal Rondeau, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Chantal Rondeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2023-R-AG017

Entérinement – Contrat pour la réalisation du transfert de la base de données utilisée pour le suivi des vidanges de fosses septiques

Considérant la nécessité de transférer les données de vidanges de fosses septiques de la MRC de Access vers Excel en raison des difficultés rencontrées lors de la mise à jour du rôle d'évaluation foncière pour la planification annuelle des vidanges sur le territoire;

Considérant qu'un accompagnement est requis pour réaliser ce transfert et que les critères suivants doivent être pris en compte dans le fichier Excel:

- Enregistrement et suivi des données relatives aux vidanges;
- Exécution de requêtes permettant la production de rapports et de statistiques;
- Mise en place de paramètres facilitants l'utilisation du fichier, notamment pour la mise à jour annuelle du rôle d'évaluation foncière.

Considérant qu'un mandat a été octroyé à Annie Ferland, consultante spécialisée dans la programmation Excel, pour réaliser un fichier qui prend en compte les critères cités;

Considérant que ce mandat se déroulera de janvier à février 2023 afin d'être prêt pour la prochaine planification de vidanges de boues;

Considérant que le service d'accompagnement est offert au coût de 3 500\$, taxes en sus.

Considérant que l'octroi du mandat a été autorisé par la directrice générale en raison de la date de début de services;

En conséquence, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner le contrat conclu entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et Mme

Annie Ferland pour le transfert de la base de données utilisée pour le suivi des vidanges de fosses septiques (présentement dans Microsoft Access) vers Microsoft Excel.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2023-R-AG018

Création d'un comité de suivi PFM-MADA

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'est dotée d'une politique et d'un plan d'action en faveur des familles et des aînés ;

Considérant que ce plan d'action doit être suivi par un comité nommé par le Conseil de la MRC pour s'assurer que les actions qui y sont prévues se concrétisent ;

Considérant l'importance de préparer en continu le prochain plan d'action;

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau est au cœur d'une démarche collective PFM-MADA réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2019 ;

Considérant que pour compléter le rapport final ainsi que la reddition de compte demandés par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux à la MRC, il est nécessaire de faire le bilan des actions incluses dans le plan d'action PFM-MADA de toutes les municipalités participantes ainsi que de la MRC ;

Considérant que la date limite pour envoyer au SA du MSSS le rapport final et la reddition de compte de la démarche collective PFM-MADA de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est le 1^{er} février 2023 ;

Considérant que le bilan global devra confirmer si les objectifs du plan d'action de la MRC ont été atteints ou non et en fournir la raison ;

Considérant que le comité de suivi sera présidé par l'élue RQFA nommée lors du conseil du 17 janvier 2022 et assistée dans la démarche par Marc-André Gauthier, la nouvelle personne ressource responsable de la coordination de la démarche collective PFM-MADA de la MRC ;

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

1. que ce comité soit formé des membres suivants du conseil et de procéder à la création d'un comité de suivi PFM-MADA ;
 - Madame la conseillère Julie Jolivette
 - Monsieur le conseiller Mario Langevin

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2023-R-AG019

Modification à l'entente avec Développement économique Canada (400060857) du Fonds canadien de revitalisation des communautés – projet de la Véloroute des Draveurs

Considérant l'entente survenue entre Développement économique Canada et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre du programme de subvention Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour le projet de la Véloroute des Draveurs;

Considérant que l'entente d'aide financière devait prendre fin le 30 mars 2023;

Considérant que les travaux sur la Véloroute des Draveurs visés par cette entente financière ne pourront être terminés au 30 mars 2023;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de finalisation de l'entente d'aide financière au 31 mars 2024;

Considérant que Développement économique Canada a autorisé la prolongation de l'entente financière au 31 mars 2024;

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à signer la modification apporter à l'entente d'aide financière no. 400060857 avec Développement économique Canada.

ADOPTÉE

2023-R-AG020

Appui à la résolution No 22-11-409 de la MRC des Maskoutains – Bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale – ministère de la Culture et des Communications - Assurances

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution No 22-11-409 adoptée par le Conseil de la MRC des Maskoutains afin de demander au gouvernement du Québec l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE

2023-R-AG021

Appui à la résolution No 20221215-01 de la conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) – Partenariat avec l'Observatoire de développement régional de l'Outaouais (ODO) notamment afin de reconnaître l'importance de l'ODO ainsi que pour collaborer à la stabilité et la pérennité de l'ODO

Considérant que l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) est construit sur une base partenariale ;

Considérant que l'ODO est un espace de partage d'information, de recherche et de mobilisation des savoirs et des pratiques sur le développement de la région qui vise à répondre aux besoins d'information des décideurs, des organismes du milieu, des intervenants, des entrepreneurs et des citoyens ;

Considérant que les objectifs de l'ODO sont de ;

- Regrouper les données existantes sur le développement de la région et les rendre accessibles.
- Pérenniser et consolider les outils existants.
- Répondre à des besoins d'expertise en développement sur des problématiques spécifiques à la région.
- Développer de nouveaux outils novateurs pour répondre aux besoins des décideurs, des intervenants et de la population en général.
- Générer de nouvelles pratiques en matière de développement social, économique et culturel.

- Offrir un lieu d'échanges et de débats sur des enjeux de développement de la région sur la base d'informations et de connaissances pointues, à jour et accessibles à tous.
- Permettre un meilleur transfert de connaissances.

Considérant qu'au cours des dernières années, l'ODO s'est imposé comme un acteur incontournable dans la réalisation de recherches et la mobilisation des savoirs et des pratiques portant sur le développement de notre région, autant dans les secteurs urbains que ruraux;

Considérant que les travaux de l'Observatoire représentent une valeur ajoutée, notamment pour les MRC, la ville de Gatineau et la Conférence des Préfets de l'Outaouais (CPO) en ce qui a trait à la grande région de l'Outaouais;

Considérant que l'ODO continuera de développer des projets adaptés aux besoins de la région de l'Outaouais de concert avec ses partenaires locaux, dont les MRC et la ville de Gatineau, en matière :

- de veille, d'information et de référence;
- de formation et de transfert des connaissances;
- de diffusion de l'information dans les communautés.

Considérant que les ententes déjà conclues ou à venir avec d'autres partenaires de l'Outaouais pour participer au fonctionnement de l'ODO;

Considérant qu'après l'abolition de la CRÉO, les élus régionaux ont emboîté le pas et reconnu la nécessité de mettre en place une structure capable d'assurer la continuité de la production de connaissances sur les réalités territoriales de l'Outaouais;

Considérant que l'UQO et la ville de Gatineau ont convenu d'être partenaires pour assurer la stabilité et la pérennité de l'ODO;

Considérant que les efforts de recherche de financement de l'ODO pour assurer la pérennité de l'ODO et maintenir en poste son personnel permanent;

EN CONSÉQUENCE, la Conférence des Préfets de l'Outaouais (CPO) réitère son appui à l'Observatoire de développement régional de l'Outaouais (ODO) et ce, sans obligations financières de la part de la CPO;

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau réitère son appui à l'Observatoire de développement régional de l'Outaouais (ODO) et ce, sans obligations financières de la part de la MRC ;

ADOPTÉE

2023-R-AG022

Avis de motion – Règlement 2023-369 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante rurale et conservation pour de nouvelles affectations à vocation récréative et rurale dans la municipalité de lac-Sainte-Marie »

Avis est donné par monsieur le conseiller Nicolas Malette qu'un règlement portant le numéro 2023-369 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante rurale et conservation pour de nouvelles affectations à vocation récréative et rurale dans la municipalité de lac-Sainte-Marie » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2023-369 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante rurale et conservation pour de nouvelles affectations à vocation récréative et rurale dans la municipalité de lac-Sainte-Marie »

Le projet de règlement numéro 2023-369 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante rurale et conservation pour de nouvelles affectations à vocation récréative et rurale dans la municipalité de lac-Sainte-Marie » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-R-AG023

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 18h11.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale adjointe et
Directrice des ressources humaines
Greffière trésorière adjointe

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.